



Edito

- La louange est à Allah le Très Haut. Nous Le louons, demandons Son aide et Son pardon. Nous nous repentons à Lui et attestons qu'il n'y a d'autre dieu que Lui, le Protecteur des vertueux, le Défenseur des croyants.

Nous attestons que Moḥammad est son serviteur et messenger, et le dernier des prophètes. Que les plus belles prières, les faveurs et les bénédictions Divines soient sur lui, sur sa famille et ses compagnons bien-aimés.

Nous rentrons dans le mois sacré de Mouharram, premier mois du calendrier islamique. Le jeûne du dixième jour de ce mois est très recommandé, mais non obligatoire, puisqu'il correspond à l'anniversaire de la victoire de Moïse sur Pharaon et de la libération de son peuple. Ainsi, Abdoullah Ibn Abbas rapporte que le Prophète, *paix et salut sur lui*, le jeûnait et ordonnait à ses compagnons d'en faire autant (*Boukhari & Mouslim*) et qu'il a dit une fois : *'Si je suis encore en vie l'an prochain, je jeûnerai alors également le neuvième jour'* (*Mouslim*). Selon Abou Qatada, le Messenger d'Allah, *prières et salut lui*, dit également, que le jeûne de ce jour (le dixième) absout les péchés (véniels) de l'année passée (*Mouslim*).

Cette année les 9 et 10 de Mouharram devront correspondre normalement aux Vendredi 18 et Samedi 19 Janvier. Si le jeûne du Vendredi ou du Samedi, seuls, sont en général réprochés, la majorité des savants, considère qu'il n'y a aucun mal à jeûner en ces jours en pareille occasion, et que la recommandation prime ici sur la réprobation. *Et Allah sait mieux !*

و السلام عليكم و رحمة الله و بركاته

L'histoire de Moïse [Moussa] [5/5]

Moïse avait mené à bien la première partie de sa mission. Une société orgueilleuse et injuste venait de s'éteindre. Il fallait maintenant en construire une nouvelle sur les bases de la foi, de la vertu et de la justice.

Allah avait choisi la descendance de Jacob, les enfants d'Israël, pour recevoir Ses Commandements, les mettre en pratique, les enseigner aux autres peuples et les guider avec. Ce choix était un honneur mais également une mise à l'épreuve. Allah les combla d'innombrables bienfaits. Il envoya des nuages pour les protéger du soleil du désert, Il les y nourrit de la manne et des cailles : des fruits très sucrés, et des oiseaux faciles à capturer, et Il les abreuva miraculeusement lorsqu'ils se plaignirent à Moïse de la soif qu'ils enduraient ! Malheureusement, cela ne leur suffit pas : ils se lassèrent de manger tous les jours la même nourriture et réclamèrent qu'Allah leur fasse pousser des légumes, dans le désert !

Allah les mit bientôt à l'épreuve, par un premier commandement. Un vieil homme avait été lâchement assassiné quelques jours plus tôt, et les gens vinrent trouver Moïse afin qu'il demande à Allah de désigner le coupable, ce à quoi il répondit : *Allah vous ordonne d'immoler une vache* [2:67]. La prescription était explicite et aisée à réaliser, pourtant, ils ne se dépêchèrent pas d'obtempérer. Ils demandèrent d'abord à Moïse, le Prophète d'Allah, s'il plaisantait ? ! Ce dernier répondit : *'Qu'Allah me préserve de me comporter comme les ignorants'* [2:67]. Puis ils se mirent à le questionner pour savoir quelle vache choisir ! A chaque question, Allah révélait plus de précisions, tant et si bien, qu'ils durent immoler une vache très particulière, très difficile à trouver, et qu'ils durent payer très cher. *Alors ils exécutèrent l'ordre d'Allah mais peu s'en fallut qu'ils ne l'eussent fait !* [71]. Allah ordonna ensuite que l'on frappe la dépouille du vieil homme avec une partie de la vache, celui-ci retrouva alors son esprit le temps de désigner l'identité de son assassin.

Puis Allah convoqua Moïse pour un entretien. Celui-ci se mit à jeûner et partit pour rencontrer son Seigneur, laissant à Aaron, son frère, la responsabilité de veiller sur le peuple. Allah lui apprit ce qu'Il voulut et Lui fit don de la Torah. Moïse demanda ensuite humblement à Allah, par amour et par foi, la permission de Le voir ! Allah lui répondit qu'il était impossible à un mortel de Le voir et qu'Il réservait ce privilège à ses élus, dans l'au-delà. *Et rien ne Lui ressemble* [42:11], *Exalté soit-Il !*

Moïse revint avec dix jours de retard auprès des soixante-dix hommes qui l'avaient accompagné. Il leur présenta la Torah et les appela à s'y soumettre. Ceux-ci firent preuve de suspicion, et se demandèrent si Moïse n'avait pas lui-même écrit ce livre. Alors, ils demandèrent à leur tour de voir Allah. Leur demande contrairement à celle de Moïse, émanait du doute qui avait gagné leurs cœurs. En guise de réponse, ils furent foudroyés. Allah fit cependant, qu'ils reprissent connaissance.

Pendant ce temps, le reste du peuple avait été mis à l'épreuve. Un homme, appelé Samiri, avait utilisé les bijoux desquels étaient

chargés les hébreux pour façonner un veau d'or gigantesque. Par un tour de passe-passe du Samiri, le veau semblait mugir. Il leur dit : *'Voilà le Dieu de Moïse, il vous a oublié'* [20;87]. Une partie des hébreux fut impressionnée par ce dieu qui ressemblait aux dieux égyptiens, et se mit à l'adorer ! Face à ce spectacle, Moïse qui revenait heureux vers son peuple pour lui enseigner la Torah, fut prit d'une profonde tristesse, mêlée d'une colère pour Allah. Il jeta de rage les tablettes sacrées qu'il tenait dans ses mains, se précipita sur son frère, le prophète Aaron, saisit même sa barbe, et lui demanda comment avait-il pu laisser faire pareille infamie. Aaron s'excusa en disant qu'il avait craint de créer un conflit et de diviser le peuple. L'idole fut brûlée, sa cendre dispersée sur les flots. Les coupables d'idolâtrie furent passés, sur ordre Divin, par le fil des épées de leurs frères, et le Samiri fut chassé.

Une fois que le peuple eut entendu la Loi Divine, il leur fallait une terre pour la mettre en pratique. Allah leur ordonna de conquérir la terre de Canaan qui était alors peuplée par des peuples injustes et idolâtres. Ils refusèrent de combattre et dirent : *Moïse ! Nous n'y entrerons jamais, aussi longtemps qu'ils y seront. Va donc, toi et ton Seigneur, et combattez tous deux. Nous restons là où nous sommes* [5;24]. Alors, Allah décréta que ceux qui refusèrent de combattre mourraient dans le désert et que leur exode serait prolongé de quarante ans.

Pendant cette époque une nouvelle génération avait vu le jour : des enfants élevés dans l'obéissance d'Allah, par ses prophètes. Aaron, puis Moïse moururent. Yoshouha Ibn Noun (Josué), le serviteur de Moïse hérita la prophétie. C'est sous son commandement que les fils d'Israël conquièrent la terre de Canaan, par la permission Divine. *Que la paix soit sur Moïse et Aaron !*

Le respect de la « amanat » : une qualité requise pour l'aspirant au Paradis

Al amine

, le digne de confiance, était le surnom que les gens de la Mecque attribuèrent à notre Prophète, Mo^hammed, *que la grâce et le salut soient sur lui*, bien avant qu'il ne soit devenu messenger d'Allah. En déclarant sa mission il fut considéré comme un ennemi par les Qoraïchites qui le chassèrent de la Mecque, le persécutèrent et le spolièrent. Alors qu'ils avaient l'habitude de lui confier tous leurs biens précieux, lorsque ce dernier décida de quitter la ville Sainte, il s'arrangea quand même pour rendre aux notables mecquois leurs dûs par le biais de son gendre 'Ali. **Chaque musulman se doit d'avoir ce comportement vis-à-vis d'une personne, quelle qu'elle soit, qui nous aurait confié quelque chose et rien ne peut justifier la transgression à cette règle.** Allah l'Exalté dit dans le Coran : *'Ô vous qui croyez ! Ne trahissez pas Allah et le Messenger. Ne trahissez pas sciemment la confiance qu'on a placée en vous'*. [8;27]. L'Islam considère le non-respect de cette confiance comme étant une trahison et un trait caractéristique propre à l'hypocrite. *'Quatre défauts, celui qui les possède tous est un pur hypocrite. Celui qui n'en a qu'un seul à l'une des caractéristiques de l'hypocrisie jusqu'à ce qu'il quitte ce défaut : A savoir, quand on lui fait confiance il trahit, quand il parle il ment, quand il prend un engagement il ne le respecte pas et quand il est en litige il outrepassé ses limites'*. (Boukhary et Mouslim).

La confiance envers une personne consiste également à garder un secret. *'Si un homme échange avec un autre une conversation puis s'en va, ce qui a été dit est une amanat'* (Abou Daoud). Le véritable croyant se doit de respecter les propos qui sont tenus dans des réunions privées auxquelles il assiste et ne doit en aucun cas rapporter à autrui ce qui s'y échange. Allah nous exhorte à cela dans ce verset *'Si l'un de vous fait confiance à l'autre, que celui à qui on a fait confiance restitue intégralement son dépôt'*. [2;283]

Notre mère Aïcha, *qu'Allah soit satisfait d'elle*, raconte qu'un jour les épouses du Prophète se trouvaient chez lui lorsqu'arriva Fatima, *qu'Allah soit satisfait d'elle*. Quand il la vit, il l'accueillit avec joie et lui dit : *Bienvenue à ma fille*. Il la fit asseoir à ses côtés et lui dit quelque chose à l'oreille qui la fit pleurer. Quand il remarqua son désespoir, il lui dit autre chose à l'oreille qui l'a fit sourire. Quand le Messenger de Dieu se leva, Aïcha demanda à Fatima : *Que t'a dit le Messenger de Dieu ?* - Elle dit : *Je ne suis pas femme à dévoiler le secret du Messenger de Dieu*. Quand le Prophète mourut, elle lui dit : *Je t'adjure par le respect que tu me dois de me dire maintenant ce que t'a confié le Messenger de Dieu*. Elle lui répondit : *Quand il me parla en secret la première fois, il m'avait annoncé que l'Ange Gabriel venait de lui faire réciter deux fois de suite le Coran alors qu'il avait l'habitude de le faire une à deux fois par an et il lui dit qu'il pensait fermement que le terme de sa vie était désormais tout proche*. Il rajouta : *'Crains Allah et arme-toi de patience car tu as en moi le meilleur ascendant'*. C'est alors que je versai des larmes. Quand il remarqua mon désespoir il me fit une deuxième confidence et dit : *'O Fatima! Ne serais-tu pas satisfaite d'être la première dame des croyants?'* Et à l'annonce de ces propos le sourire jaillit sur mon visage (Mouslim).

L'imam Al Ghazali définit en dernier lieu la *amanat* comme étant la restitution du dépôt que l'on nous aurait confié, aussi minime soit-il (livre, argent, vêtement,.....). *Point de Foi pour celui qui n'a pas d'amanat. Point de religion pour celui qui ne respecte pas son engagement*. (Al^hmad).

Nous constatons ainsi que le respect de la *amanat* est un trait caractéristique de l'homme pieux et qu'elle est une des voies d'accès vers le Paradis. Et certes *'c'est à Allah que les croyants doivent faire confiance'* [3,160].

Comme nous l'avons vu précédemment, les lois établies par l'islam sont extraites de trois sources qui sont dans l'ordre : le Coran, puis la Tradition prophétique, lorsqu'elle est authentifiée, et enfin l'*ijtihād*, en tant qu'effort intellectuel de déduction des textes, effectué par des personnes habilitées. Cette habilitation repose d'abord sur un savoir profond acquis auprès des érudits, ensuite sur une piété et une dévotion non-ostentatoires mais tout de même manifestes, et enfin sur une bonne compréhension de la situation que vit la communauté dans un lieu et une époque donnés. Les hommes qui réunissent toutes ces conditions sont rares. Parmi eux, l'histoire musulmane a retenu particulièrement les noms de quatre Imams, avec un grand 'I' : Malik Ibn Anas, Abou Hanifah Al Nou'man, Al Chafi'i, et Ahmad Ibn Hanbal. Ceux-là sont connus pour être les chefs de file et les fondateurs des quatre grandes écoles de droit qui portent leurs noms respectifs.

Qu'entend-t-on par école juridique ? Chacun des quatre imams a commencé par étudier et mémoriser les textes, puis ils ont édicté à partir de ceux-ci un grand nombre de *fatwas*, des avis juridiques concernant la vie quotidienne, jusqu'à ce qu'ils aient au final extrait des textes sacrés un corps de loi traitant tous les aspects de la vie humaine : des règles liées au culte, au commerce, à la vie matrimoniale, à la mort et à l'héritage, etc. Ayant chacun enseigné dans des régions différentes, le monde musulman s'est vite retrouvé découpé en grandes zones géographiques, chacune composée majoritairement d'adeptes de telle ou telle école. Il n'y avait point d'animosité entre ces grands hommes, qu'étaient les quatre Imams, qui étudièrent tous plus ou moins les uns chez les autres, et qui n'appelèrent jamais à les prendre eux pour guides ou modèles, et qui ne prétendirent jamais être infaillibles. Bien au contraire, ils reconnaissaient les limites de leur savoir respectif. Bien qu'ils fussent chacun les plus instruits de leurs époques, ils clôturaient toutes leurs *fatwas*, par l'expression *Allahou a'lam* (Dieu est plus savant), et recommandaient aux gens de prendre pour seul guide infaillible le prophète d'Allah, Moham^hammad, prières et salut sur lui. Il est à noter également, que les divergences entre ces écoles sont d'ordre méthodologique et factuel. Il n'y a pas d'oppositions entre elles dans ce qui concerne les principes essentiels de la foi et de l'islam.

Quelle position devons-nous adopter par rapport à ces écoles, et à ce qu'elles ont apporté ? Trois courants se sont distingués au cours de l'histoire musulmane, chacune adoptant, par rapport à elles, une position différente.

L'école traditionaliste considère qu'il est obligatoire pour chaque musulman de suivre l'un des quatre imams, et d'adopter l'ensemble de ses avis. Suivre un autre avis que celle de l'école adoptée, sur une question donnée, est considéré comme un péché. Certains sont même allés jusqu'à conditionner l'islam de la personne, après la profession de foi (*Chahaddah*), à l'adoption et la suivie d'une école ! Et ils appuient leur thèse sur le verset : *Demandez aux gens du savoir lorsque vous ne savez pas* [16;43]. Pourtant ce verset recommande de demander, et non de suivre aveuglément ; et il évoque les gens du savoir, sans restreindre leur nombre ou sans en désigner nommément ! Ils prétendent aussi que les portes de l'*ijtihād* se sont fermées avec la mort de l'imam Ahmad, et que le Coran n'est pas accessible à notre compréhension ! Or Allah dit de Son Livre qu'il est clair (*moubine*), qu'il est une lumière (*nour*), et Il répète à quatre reprises dans la sourate Qamar (54 : La Lune) : *Nous avons certes rendu aisé la méditation du Coran à qui voudrait le méditer.*

L'école dhahirite, fondée par Daoud Ibn 'Ali (199-270 H), et rendue célèbre par Ibn Hazm (384-456 H) d'Andalousie, interdit purement et simplement la suivie d'une école, chacun étant tenu de faire l'*ijtihād* ! C'est l'avis qu'ont repris certains savants contemporains comme Al Albani, par exemple. Or il va de soit, que l'on ne peut demander à tout le monde de mémoriser les textes. Au médecin d'apprendre la médecine, au garagiste d'apprendre la mécanique et au *mouhadith* d'apprendre les textes et ce qui va avec ! Les tenants de cette école le reconnaissent et disent, que si l'individu n'est pas tenu de connaître les textes, il est au moins dans l'obligation de demander systématiquement les arguments à un savant compétent. Mais comment pourra-t-il juger du bien fondé de ceux-ci, et de leur authenticité ? Et puis, ne risque-t-il pas lui qui s'interdit de suivre l'un des quatre grands imams, de tomber dans le suivi aveugle (*taqlid*) de son imam ?

Le troisième avis, est celui qui constitue, selon nous, celui du juste milieu et le plus raisonnable. Il consiste à ne pas rejeter l'apport des

quatre écoles, sans empêcher celui qui le souhaite de suivre un autre imam, parmi les imams de l'islam. Celui qui décide de s'attacher à une école, doit le faire avec clairvoyance et sans fanatisme, en s'efforçant de connaître les arguments, et en acceptant l'avis d'un autre lorsqu'il est plus probant et que la compétence de son auteur est établie. Cheikh Al Qaradawi juge qu'il s'agit d'un abus de langage, pour un simple musulman, que de se prétendre malikite ou chafiite, par exemple, puisqu'aucun texte ne nous appelle à cela, d'une part, et qu'il faudrait au préalable connaître la méthodologie et avoir étudié les avis de l'Imam que l'on prétend suivre, d'autre part, plutôt que de dire : *Je fais comme mes ancêtres faisaient*, sans se poser de questions. Enfin, l'intention qui doit habiter le croyant qui adopte une école ou s'attache à un imam, doit être de suivre le Coran et la Sounnah, desquels le savant ne fait qu'extraire, expliquer, et expliciter les enseignements. *Et Allah sait mieux !*

Quelques repères chronologiques

- ◆ Abou Hanifa (80-150 H) : fondateur de l'école hanafite. D'origine perse, il est né, a étudié puis à enseigner à Koufa en Irak.
- ◆ Malik Ibn Anas (93-179 H) : fondateur de l'école malikite. Il a enseigné à Médine et a laissé un recueil de hadiths : le Mou'atta
- ◆ Al Chafi'i (150-204 H) : fondateur de l'école chafite. A enseigné surtout en Egypte. A laissé un célèbre épître de jurisprudence islamique : la Rissalah.
- ◆ Ahmad Ibn Hanbal (164-241 H) : fondateur de l'école hanbalite. A enseigné essentiellement à Baghdâd en Irak et a laissé un recueil de plus de trente mille hadiths classés par rapporteurs : le Mousnad.

Civilisation musulmane : Du califat « bien guidé »

Dans l'article précédent, nous nous étions intéressés aux compagnons du Prophète (*Paix et salut sur Lui*), qui furent les premiers bâtisseurs de la civilisation musulmane. Ces derniers posèrent les bases d'une société nouvelle, d'une communauté de Foi, dont les règles de vie étaient régies par la Loi Divine. Après la mort du Prophète (632 EC), ils s'efforcèrent de porter son message au reste de l'Humanité. Aux yeux du monde, la toute jeune communauté musulmane ne possédait ni richesse colossale, ni armée terrifiante, ni avancée technique et scientifique, qui auraient laissé présager la naissance en moins d'un siècle, d'une brillante et puissante civilisation. C'est à l'Islam et au contenu de son message, que les Arabes doivent leur ascension fulgurante sur les devants de la scène mondiale. Djamel Din Al Afghâni rappelle très justement : *'Les premiers musulmans étaient étrangers à toutes les connaissances scientifiques, mais ils avaient pu, grâce à l'Islam, acquérir un esprit philosophique qui leur donnait la possibilité d'être écoutés dans la discussion des affaires mondiales et de discours sur les besoins de l'Humanité'* (discours sur enseigner et apprendre, P243). La période des califes « bien guidés » est à ce titre la période la plus représentative de cette vivacité et de cette richesse de l'esprit. La civilisation musulmane n'était pas encore parvenue à l'apogée de son développement, mais pourtant, hormis l'époque du Prophète, jamais l'Islam ne fut aussi vivant que durant les années du Califat bien guidé. Cette période sert de référence à tous les musulmans, conformément au hadith du Messager de Dieu : *Suivez ma Sounnah ainsi que celle de mes successeurs biens guidés venant après moi* (Tirmidhi). Le Prophète avait également annoncé que le Califat ne durerait que trente années (*Alimad, les Sounan*). Dès lors, les savants musulmans ont estimé que les trente années en question couvraient la période où Abou Bakr, Omar, Othman, Ali et Al Hassan furent désignés à la tête des affaires musulmanes.

La succession du Prophète - le calife est celui qui succède au Messager de Dieu. Il a pour rôle de sauvegarder la religion et d'établir la justice entre les hommes. Dieu dit dans son Livre : *Ô David, Nous avons fait de toi un « calife » sur la terre. Juge donc en toute équité parmi les gens et ne suis pas la passion* (38;26). Le Prophète n'a jamais désigné de manière explicite qui devrait diriger après lui la communauté musulmane. Abou Bakr était le plus savant des Compagnons, le premier des convertis (après khadîja) et c'est lui que le Prophète désigna pour guider la prière, lorsqu'il tomba malade à la fin de sa vie. Abou Bakr fut donc rapidement reconnu par l'ensemble des musulmans comme le premier calife de l'Islam. Lui succédèrent ensuite Omar, Othman, Ali, puis Al Hassan. Tous furent nommés selon la règle de la libre consultation de la communauté (*Ach-choura*) comme il est écrit dans le Livre de Dieu : *(Ceux) qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la Salat, se consultent entre eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que Nous leur attribuons* (42,38). On trouve aussi le hadith : *Les croyants sont les témoins d'Allah sur terre* (Boukhari). Ainsi, la légitimité du calife fut obtenue après consultation en premier lieu des plus illustres compagnons puis, de toute la communauté musulmane, et après avoir reçu l'allégeance (*bay'a*) de la majorité. Néanmoins, les modalités de cette concertation n'ont été définies ni par le Coran, ni par la Sounnah, laissant libre court à la communauté de trouver les formes qui seraient les plus adéquates, selon le contexte et selon les intérêts et les besoins de la société.

Les caractéristiques des califes bien guidés - Les quatre califes étaient des exemples de piété et de droiture. Le Prophète (*Paix et salut sur Lui*) était mort en étant satisfait d'eux, ce qui représente l'honneur suprême auquel puisse parvenir un musulman. Ils possédaient donc toutes les qualités pour être de grands dirigeants

Tout d'abord **l'humilité**. Lors de son investiture, Abou Bakr s'adressa aux gens en disant : *Si j'agis bien, aidez-moi, si j'agis mal corrigez-moi !* (Ibn Ishaq, *Sîra*). On rapporte aussi qu'un jour, une femme s'opposa publiquement à l'opinion de Omar. Ce dernier dit alors : *Une femme a vu juste et Omar s'est trompé.* (Ibn Kathir)

Ils avaient aussi **un sens prononcé pour la justice**. Lors de son premier sermon Abou Bakr dit : *Le plus faible d'entre vous sera puissant auprès de moi jusqu'à ce qu'il obtienne son droit.* (Ibn Ishaq, *Sîra*). De même, au début de son califat, Othman écrivit aux responsables des provinces musulmanes. Il leur dit notamment : *Soyez fidèles dans vos engagements et ne commettez point d'exaction envers l'orphelin, ou le contractuel (Dhimmi) car Dieu sera l'adversaire de celui qui les aurait opprimés.*

Ils **n'exerçaient pas un pouvoir absolu** et confiaient des responsabilités à ceux qui en avaient la compétence et dont l'intégrité était prouvée. Ils transmettaient à leurs sujets **le sens de la responsabilité civique** en toute chose. Ali dit lors d'un sermon : *Craignez Dieu...pour ce qui des droits de Ses serviteurs et de Sa terre ; car vous en êtes responsables, et vous serez questionnés même pour ce que vous aurez fait à la terre et aux animaux.*

Ils **faisaient preuve d'ascétisme** : s'inspirant du Prophète (*Paix et salut sur Lui*), ils étaient semblables au voyageur qui ne fait que passer sur terre. Ainsi, en 639 EC, une sécheresse frappa l'Arabie durant neuf mois. Omar, alors Calife, ne mangea que du pain et de l'huile, refusant de se nourrir correctement tandis que son peuple souffrait de la faim.

En conclusion, nous ne pouvons énumérer ici toutes leurs qualités. Une chose est sûre, les Califes bien guidés avaient tous mesuré la gravité de leur tâche, et tout ce qui fut rapporté à leur sujet concernant leur bonté, leur équité ou encore leur ouverture d'esprit, n'a qu'une seule origine : la crainte de Dieu. Ils nous rappellent, que seul le souvenir de la Suprématie de Dieu et du retour vers Lui, peuvent préserver l'Homme de sa propre vanité et des tentations du pouvoir. *Et Allah sait mieux !*